

Fiche de données de sécurité acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** **Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution**
- **Code du produit:** 530620, 4530620, 530621, 530622, 530620-0, 424452
- **Emploi de la substance / de la préparation:** Réactif pour l'analyse de l'eau
- **Fournisseur :**
Tintometer Inc.
6456 Parkland Drive
Sarasota, FL 34243
USA
phone: (941) 756-6410
fax: (941) 727-9654
www.lovibond.us
Made in Germany
- **Numéro d'appel d'urgence:** +1 866 928 0789 (Anglais, Français, Espagnol)

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**



GHS06 tête de mort sur deux tibias

- | | | |
|--------------|------|-----------------------------|
| Acute Tox. 3 | H301 | Toxique en cas d'ingestion. |
| Acute Tox. 2 | H310 | Mortel par contact cutané. |
| Acute Tox. 3 | H331 | Toxique par inhalation. |



GHS05 corrosion

- | | | |
|---------------|------|---|
| Met. Corr.1 | H290 | Peut être corrosif pour les métaux. |
| Skin Corr. 1B | H314 | Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves. |
| Eye Dam. 1 | H318 | Provoque des lésions oculaires graves. |



GHS09 environnement

- | | | |
|-------------------|------|---|
| Aquatic Acute 1 | H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| Aquatic Chronic 1 | H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

- **Éléments d'étiquetage**
- **Éléments d'étiquetage SGH** Le produit est classifié et étiqueté selon le "Hazard Communication Standard" (HCS).
- **Pictogrammes de danger**



GHS05



GHS06



GHS09

- **Mention d'avertissement** Danger
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
cyanure de sodium
hydroxyde de sodium
- **Mentions de danger**
H290 Peut être corrosif pour les métaux.

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 1)

H301+H331 Toxique par ingestion ou par inhalation.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.

P301+P330+P331 EN CAS D'INGESTION: rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

P303+P361+P353 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau ou se doucher.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P308+P310 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin

Autres dangers Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

3 Composition/informations sur les composants

Caractérisation chimique: Mélanges

Description : solution aqueuse

Composants contribuant aux dangers:

Comme il s'agit des informations de produit confidentielles l'indication du contenu est fait en gamme de pour cent.

CAS: 143-33-9 EINECS: 205-599-4 Numéro index: 006-007-00-5 RTECS: VZ7525000	cyanure de sodium ☠ Acute Tox. 2, H300; Acute Tox. 1, H310; Acute Tox. 2, H330; ☠ Met. Corr.1, H290; ☠ Aquatic Acute 1, H400 (M=10); Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)	5–10%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 RTECS: WB4900000	hydroxyde de sodium ☠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314	2.5–<5%

Indications complémentaires : Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

4 Premiers secours

Description des premiers secours

Indications générales :

Autoprotection du secouriste d'urgence!

En cas de dyspnée, appliquer la thérapie de l'oxygène

Retirer immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir

Ne retirer la protection respiratoire qu'après avoir retiré les vêtements contaminés.

après inhalation :

Donner de l'air frais ou de l'oxygène.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après contact avec la peau :

Laver immédiatement à l'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après contact avec les yeux :

Lavage avec de l'eau en écartant les paupières plusieurs minutes (au moins 15 min).

Envoyer immédiatement chercher un médecin

après ingestion :

Rincer la bouche et puis boire 1-2 verres d'eau.

Envoyer immédiatement chercher un médecin

Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

brûlures

résorption

En cas de résorption:

dyspnée

perte de connaissance

migraine

(suite page 3)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 2)

vertiges
vomissement
coma
troubles du système nerveux central
troubles cardio-vasculaires
spasmes

· **Risques:**

blocage de la respiration cellulaire
risque de perturbations du rythme cardiaque
risque de perforation gastrique

· **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires:**

En cas de bleuïssement des lèvres, des lobules de l'oreille, des ongles des doigts, administrer de l'oxygène le plus vite possible
antidotes: sodium thiosulfate, diméthylaminophénol

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:** Adapter les mesures de protection dans la lutte contre l'incendie à l'environnement.

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Le produit n'est pas combustible
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Acide cyanhydrique (HCN)
composé au cyanure, monoxyde de sodium

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité :**

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant
Porter un vêtement de protection totale

· **Autres indications**

Rassembler séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas l'envoyer dans les canalisations
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives
Possibilité d'émanation de vapeurs dangereuses en cas d'incendie à proximité.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

· **Conseil pour les non-secouristes:**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Éviter le contact avec la substance.
Veiller à une aération suffisante
En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire

· **Conseil pour les secouristes:**

Porter un appareil de protection respiratoire.
Équipement de protection : voir section 8

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Assurer une aération suffisante.
(solution faiblement acide)
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).
Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· **Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13

7 Manipulation et stockage

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

· **Conseils pour une manipulation sans danger :**

Ouvrir et manipuler les réservoirs avec précaution.
Ne travailler qu'en aspiration

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 3)

Eviter le dégagement d'aérosols.

· **Mesures d'hygiène :**

- Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols
- Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.
- Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés.
- Conserver à part les vêtements de protection.
- Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :**

- Stocker dans un endroit frais.
- Ne conserver que dans le fût métallique d'origine
- Matériau ne convenant pas pour les emballages : métaux, alliages de métaux
- Matériau ne convenant pas pour les emballages : l'aluminium

· **Indications concernant le stockage commun :**

- Ne pas conserver avec des métaux
- Ne pas stocker avec des acides.

· **Autres indications sur les conditions de stockage :**

- Fermer à clé et ne permettre l'accès qu'à la personne compétente ou à ses délégués
- Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil
- Protéger contre les effets de la lumière
- Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau

· **Température de stockage recommandée :** 20°C +/- 3°C

· **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

PEL (USA)	Valeur à long terme: 5 mg/m ³ as CN; Skin
REL (USA)	Valeur plafond: 5* mg/m ³ , 4.7* ppm as CN; *10-min
TLV (USA)	Valeur plafond: 5 mg/m ³ , 4.7 ppm as CN; Skin
EL (Canada)	Valeur plafond: 5 mg/m ³ as CN; Skin
EV (Canada)	Valeur plafond: 5 mg/m ³ Skin

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

PEL (USA)	Valeur à long terme: 2 mg/m ³
REL (USA)	Valeur plafond: 2 mg/m ³
TLV (USA)	Valeur plafond: 2 mg/m ³
EL (Canada)	Valeur plafond: 2 mg/m ³
EV (Canada)	Valeur plafond: 2 mg/m ³

· **Indications complémentaires :** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Mesures d'ordre technique:**

- Privilégier les mesures techniques et les opérations appropriées par rap port à l'utilisation d'un équipement de protection personnelle.
- Voir point 7.

· **Équipement de protection individuel :**

· **Protection respiratoire :**

- En cas d'action exercée par des vapeurs, de la poussière ou un aérosol, utiliser un appareil de protection respiratoire
- En cas d'exposition faible ou de courte durée, filtre respirateur; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

· **Filtre recommandé pour une utilisation momentanée :** Filtre combiné B-P3

(suite page 5)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 4)

- **Protection des mains :**
Gants résistant aux liquides alcalins
Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.
Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.
- **Matériau des gants**
caoutchouc nitrile
Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0.35 mm
- **Temps de pénétration du matériau des gants**
Temps de rupture: Level 1 (< 10 min)
Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.
- **Protection des yeux :** Lunettes de protection hermétiques.
- **Protection du corps :** Vêtement de protection résistant aux liquides alcalins
- **Limitation et contrôle de l'exposition environnementale :**
Éviter le rejet dans l'environnement.
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

9 Propriétés physiques et chimiques

· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles	
· Aspect:	
Forme / État physique :	liquide
Couleur :	incolore
· Odeur :	inodore
· Seuil olfactif:	Non applicable.
· valeur du pH à 20°C (68°F):	13.7
· Point de fusion/point de congélation :	Non déterminé
· Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	Non déterminé
· Point d'éclair :	Non applicable.
· Inflammabilité (solide, gaz) :	Non applicable.
· Température de décomposition :	Non déterminé.
· Température d'auto-inflammabilité :	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· Propriétés explosives :	Le produit n'est pas explosif.
· Limites d'inflammabilité ou limites d'explosion :	
inférieure :	Non applicable.
supérieure :	Non applicable.
· Propriétés comburantes:	Non
· Pression de vapeur :	Non déterminé.
· Densité à 20°C (68°F):	1.04 g/cm ³ (8.68 lbs/gal)
· Densité relative :	Non déterminé.
· Densité de vapeur :	Non déterminé.
· Taux d'évaporation :	Non déterminé.
· Solubilité(s):	
l'eau :	entièrement miscible
· Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non déterminé.
· Viscosité :	Non déterminé.
· Teneur en solvants :	
solvants organiques	0 %
eau :	> 90 %
Teneur en substances solides :	< 10 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

US-F

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 5)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** voir section 10.3
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Corrode les métaux
Réactions au contact des métaux par formation d'hydrogène (Danger d'explosion!)
Corrode l'aluminium
En cas d'action sur des acides, dégagement de chaleur
En cas d'action exercée par des acides, formation de Acide cyanhydrique (ou acide prussique).
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:**
métaux
les métaux légers
aluminium
zinc
matières organiques
- **Produits de décomposition dangereux:**
Acide cyanhydrique (ou acide prussique HCN)
En cas d'incendie : voir chapitre 5.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** : Classification selon la procédure de calcul:

Estimation de la toxicité aiguë (ATE_(MIX)) - Méthode de calcul :

Oral	GHS ATE _(MIX)	92 mg/kg (.)
Dermique	GHS ATE _(MIX)	133 mg/kg (.)
Inhalatoire	GHS ATE _(MIX)	0.9 mg/l/4h (aérosol)

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

Oral	LD50	5.09 mg/kg (rat) (Registrant, ECHA)
	LD ₀₁	2.8 mg/kg (Humain)
	LDLo	500 mg/kg (lapin)
Dermique	LD50	7.35 mg/kg (lapin) (Registrant, ECHA)
	Inhalatoire	LC50

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LDLo	500 mg/kg (lapin) (IUCLID)
------	------	-------------------------------

- **Effet primaire d'irritation :**
- **de la peau** : Provoque des brûlures de la peau.
- **des yeux** :
Provoque des lésions oculaires graves.
Danger de perte de la vue !
- **Sensibilisation** : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Informations sur les composants :
CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Sensibilisation	Patch test (human)	(négatif)
-----------------	--------------------	-----------

IARC (Organisme International de Recherche sur le Cancer)

Aucun des composants n'est compris.

NTP (Programme National de Toxicologie)

Aucun des composants n'est compris.

OSHA-Ca (Administration de la santé et de la sécurité occupationnelle)

Aucun des composants n'est compris.

- **Other information:** Voir chapitre 8/15

(suite page 7)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 6)

- **Synergique produits:** non disponible
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)** Les indications suivantes concernent au mélange :
- **Mutagenicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires :**
Concerne les composés cyanogènes / nitriles en général:
Procéder avec la plus grande précaution! Possibilité de libération d'acide cyanhydrique - blocage de la respiration cellulaire.
CAS 143-33-9 : Danger par résorption dermique.
L'absorption orale du produit a un fort effet corrosif sur la cavité buccale et le pharynx et présente un danger de perforation du tube digestif et de l'estomac.

12 Informations écologiques

· Toxicité

· Toxicité aquatique :

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

NOEC	0.011 mg/l/96h (poisson)
LC50	0.083 mg/l/96h (Lepomis macrochirus) (IUCLID)
	0.057 mg/l/96h (Oncorhynchus mykiss) (IUCLID)
	0.12 mg/l/96h (Pimephales promelas)

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

LC50	40.4 mg/l/48h (Ceriodaphnia sp.) (ECHA)
------	--

· Toxicité sur les bactéries:

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50	22 mg/l (Photobacterium phosphoreum) (15 min)
------	---

· Persistance et dégradabilité .

· Autres indications :

Préparation contenant des composés inorganiques.
Les méthodes de détermination concernant la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux composés inorganiques.

· Potentiel de bioaccumulation

Pow = coefficient de partage octanol/eau
log Pow < 1 = Ne s'accumule pas dans les organismes.

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

log Pow	0.44 (.)
---------	----------

· Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Autres effets néfastes

Même en cas de dilution cette substance peut former des mélanges caustiques avec l'eau.
Effet nocif par modification du pH.
Forme avec l'eau des produits de décomposition toxiques.
Une pénétration dans l'environnement est à éviter.

13 Considérations relatives à l'élimination

· Méthodes de traitement des déchets

· Recommandation :

Remettre à la collecte de déchets toxiques ou apporter à la déchetterie pour déchets dangereux.
Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

(suite page 8)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38




Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 7)

- **Emballages non nettoyés :**
- **Recommandation :** Evacuation conformément aux prescriptions légales.
- **Produit de nettoyage recommandé :** Eau, éventuellement avec addition de produits de nettoyage.

14 Informations relatives au transport

· Numéro ONU · DOT, IMDG, IATA	UN2922
· Désignation officielle de transport de l'ONU · DOT · IMDG · IATA	Corrosive liquids, toxic, n.o.s. (Sodium hydroxide, Sodium cyanide) CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, SODIUM CYANIDE), MARINE POLLUTANT CORROSIVE LIQUID, TOXIC, N.O.S. (SODIUM HYDROXIDE, SODIUM CYANIDE)
· Classe(s) de danger pour le transport · DOT	
	
· Class · Label	8 Matières corrosives. 8, 6.1
· IMDG	
	
· Class · Label	8 Matières corrosives. 8/6.1
· IATA	
	
· Class · Label	8 Matières corrosives. 8 (6.1)
· Groupe d'emballage · DOT, IMDG, IATA	II
· Dangers pour l'environnement: · Polluant marin :	Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : cyanure de sodium Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)
· Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Indice Kemler : · No EMS : · Segregation groups · Stowage Category · Stowage Code	Attention: Matières corrosives. 86 F-A,S-B Alkalis, cyanides B SW2 Clear of living quarters.
· Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport :	
· DOT · Quantity limitations	On passenger aircraft/rail: 1 L On cargo aircraft only: 30 L

(suite page 9)

US-F

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 8)

· Quantités limitées (LQ)	1L
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E2 Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 500 ml
· Catégorie de transport	2
· Code de restriction en tunnels	E
<hr/>	
· IMDG	1L
· Limited quantities (LQ)	Code: E2
· Excepted quantities (EQ)	Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 500 ml

15 Informations relatives à la réglementation

· Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

· Sara

· **Section 355 (Substances extrêmement dangereuses):**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

· **Section 313 (Listes de toxiques chimiques particuliers 40 CFR 372)**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

· **TSCA (Toxic Substances Control Act des États-Unis):**

Tous les composants sont compris.

· **Proposition 65**

· **Produits chimiques connus et peuvent causer:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des femelles:**

Aucun des composants n'est compris.

· **Produits chimiques connus pour causer la toxicité reproductive chez des mâles:**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

· **Produits chimiques connus pour causer une toxicité à l'développement:**

Aucun des composants n'est compris.

· **New Jersey Right-to-Know List:**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

· **New Jersey Special Hazardous Substance List:**

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

CO, R1

· **Pennsylvania Right-to-Know List:**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

· **Pennsylvania Special Hazardous Substance List:**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

E

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

E

· **EPA (agence de protection de l'environnement des États-Unis)**

CAS: 143-33-9 cyanure de sodium

II

· **NIOSH-Ca (Institut national de recherche sur la sécurité et la santé au travail)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Indications sur les restrictions de travail :**

Respecter les limitations d'emploi pour les futures mères et pour celles qui allaitent

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes

· **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

Fiche de données de sécurité

acc. to OSHA HCS (2012)

Date d'impression : 07/09/2018

Numéro de version 38

Révision: 07/04/2018

Nom du produit: Vario Alkaline-Cyanide Reagent Solution

(suite de la page 9)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H300 Mortel en cas d'ingestion.

H310 Mortel par contact cutané.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H330 Mortel par inhalation.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Restriction de l'utilisation recommandée.** Utilisation industrielle seulement

- **Date d'impression / revue le:** 07/09/2018 / 37

- **Acronymes et abréviations:**

EC50: effective concentration, 50 percent (in vivo)

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development

STOT: specific target organ toxicity

SE: single exposure

RE: repeated exposure

EC50: half maximal effective concentration

IC50: half maximal inhibitory concentration

NOEL or NOEC: No Observed Effect Level or Concentration

ACGIH® - American Conference of Governmental Industrial Hygienists

•A1 - Confirmed human carcinogen

•A2 - Suspected human carcinogen

•A3 - Confirmed animal carcinogen with unknown relevance to humans

•A4 - Not classifiable as a human carcinogen

•A5 - Not suspected as a human carcinogen

IARC - International Agency for Research on Cancer

•Group 1 - Carcinogenic to humans

•Group 2A - Probably carcinogenic to humans

•Group 2B - Possibly carcinogenic to humans

•Group 3 - Not classifiable as to carcinogenicity to humans

•Group 4 - Probably not carcinogenic to humans

NTP - National Toxicology Program, U.S. Department of Health and Human Services

•Group K - Known to be Human Carcinogens

•Group R - Reasonably Anticipated to be Human Carcinogens

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

DOT: US Department of Transportation

IATA: International Air Transport Association

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

OSHA: Occupational Safety & Health

Met. Corr. 1: Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux – Catégorie 1

Acute Tox. 2: Toxicité aiguë – Catégorie 2

Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3

Acute Tox. 1: Toxicité aiguë – Catégorie 1

Skin Corr. 1A: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1A

Skin Corr. 1B: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 1B

Eye Dam. 1: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 1

Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1

Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1

- **Sources.**

Les données proviennent des fiches signalétique du fabricant, de la littérature spécialisée et des ouvrages de référence.

IUCLID (International Uniform Chemical Information Database)

ECHA: European Chemicals Agency <http://echa.europa.eu>

GESTIS- Stoffdatenbank (Substance Database, Germany)

- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**